

raison de s'en prendre au Gouvernement actuel, et qui, cependant, prononce une déclaration étonnante, ou du moins qui me semble étonnante.

L'hon. M. HARRIS: Mais pourquoi ne vous en tenez-vous pas à vos propres observations, à cet égard?

M. MACDONNELL (*Greenwood*): Parce qu'elles sont insuffisantes et parce que, dans certains cas, je pourrais en arriver à des conclusions hâtives fondées sur des renseignements trop restreints. Nous avons tendance, lorsque nous parlons des fonctionnaires de l'Etat, à en parler comme s'ils ne travaillaient pas aussi fort que nous. Nous savons que certains d'entre eux, au haut de l'échelle et parfois même aux échelons inférieurs, travaillent vraiment très fort. Je n'aime pas ce genre de généralisations, car, me semble-t-il, elles peuvent être trop injustes. Mais si j'en juge d'après la description que le Ministre nous donne de ce groupe de ministres, — soit dit avec respect, — je conserve l'impression que ce groupe, ainsi que les autres personnes qui viennent de temps à autre aux séances (ce qui, à mon avis, n'affermirait pas mais amoindrirait plutôt le sens des responsabilités chez chaque particulier), — ce groupe, dis-je ne me semble guère de nature à s'appliquer à l'étude soignée de tous les détails. A mon avis, ce n'est pas là un idéal de bonne organisation.

M. MacNAUGHT: Et quel autre mode proposerez-vous donc?

M. MACDONNELL (*Greenwood*): Me permettriez-vous de terminer ma déclaration? Je disais donc qu'à mon avis ce n'est pas là un idéal de bonne organisation. On devrait confier des responsabilités beaucoup plus lourdes aux échelons inférieurs, aux gens qui, me semble-t-il, sont en mesure de connaître tous les détails.

L'hon. M. HARRIS: J'aurais du mal à croire que vous songeriez à confier à des personnes d'un rang inférieur à celui de ministre le droit d'exercer un veto sur les crédits d'un autre ministre.

M. MACDONNELL (*Greenwood*): Certes non.

L'hon. M. HARRIS: En ce cas, il vous faut bien reconnaître que nous ne pouvons procéder autrement que nous le faisons.

M. HAHN: Monsieur le président, si je comprends bien, nous sommes saisis d'un montant de 7,500 dollars affecté à l'adjoint exécutif du ministre des Finances et le Ministre ne prévoit pas utiliser ce montant? C'est bien cela?

L'hon. M. HARRIS: C'est exact.

M. HAHN: Pourquoi donc, alors, inclure ce montant dans le budget, si vous ne désirez pas avoir un adjoint?

L'hon. M. HARRIS: C'est-à-dire que je ne désire pas dépenser le montant.

M. REGIER: Approfondissons un peu la question. Le Ministre vient nous dire qu'on étudie soigneusement tous les détails afin de voir si l'on ne peut pas supprimer des dépenses. Mais lorsqu'un de nos ministres les plus occupés découvre qu'il n'a pas besoin d'adjoint, ne conviendrait-il pas de supprimer ceux qui passent leurs journées à la cafétéria et qu'on appelle des adjoints exécutifs...

UNE VOIX: c'est injuste!

(*Exclamations*)

L'hon. M. HARRIS: J'ai un personnel qui, d'une façon générale, est peut-être plus nombreux que celui de tout autre ministre. Cela provient de l'ampleur des tâches du ministre des Finances. Lorsque les crédits ont été établis, je ne croyais pas, du moins à ce moment-là, que j'aurais besoin de l'aide d'un adjoint exécutif. Mais cela ne veut pas dire que je ne puisse changer d'avis au cours de l'année. Voilà pourquoi je n'ai rien changé au crédit. i